

## Instructions destinées aux établissements financiers affiliés à Euroclear France S.A.

A l'attention du Département *Corporate Actions* / Service Titres

Diffusion par Euroclear S.A.

Date le 26 avril 2013  
Objet Assemblée générale annuelle des actionnaires (« l'AGA ») de STMicroelectronics N.V. :  
Procédure à suivre par les établissements financiers affiliés à Euroclear France S.A. pour des clients détenant des actions STMicroelectronics N.V.

Madame/Monsieur,

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de STMicroelectronics N.V. (« STMicroelectronics ») se déroulera le vendredi 21 juin 2013 à 11.00 heures à l'hôtel Sofitel The Grand, Oudezijds Voorburgwal 197, 1012 EX Amsterdam, Pays-Bas.

STMicroelectronics N.V. invite tous ses actionnaires à assister à l'assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Rapport du Directoire sur l'exercice 2012 et discussion (*à débattre*)
3. Rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2012 et discussion (*à débattre*)
4.
  - a. Adoption des comptes annuels statutaires pour l'exercice 2012 (*soumis au vote*)
  - b. Politique des dividendes (*à débattre*)
  - c.
    - (i) Allocation du résultat (*soumis au vote*)
    - (ii) Approbation d'un dividende (*soumis au vote*)
  - d. Quitus donné au membre unique du Directoire (*soumis au vote*)
  - e. Quitus donné aux membres du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
5. Approbation de la part de la rémunération du Président-directeur général basée sur des actions (*soumis au vote*)
6. Modification de la rémunération des membres du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
7. Nomination des membres du Conseil de surveillance :
  - a. Nomination de Janet G. Davidson en qualité de membre du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
  - b. Nomination de Alessandro Ovi en qualité de membre du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
8. Approbation du nouveau Plan quadriennal d'attribution d'actions gratuites de performance pour la Direction et les Employés-Clés (*soumis au vote*)
9. Autorisation donnée au Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de notre AGA 2013, de racheter nos propres actions, sous réserve de l'approbation du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
10. Questions (*à débattre*)
11. Clôture

L'ordre du jour, les comptes annuels statutaires, qui comprennent les rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, les projets de résolutions (y compris l'information aux actionnaires) et les informations personnelles concernant les membres proposés du Conseil de surveillance, comme le prévoit l'article 2:142 (3) du Code civil néerlandais ainsi que les autres informations requises conformément à la loi seront tenus à la disposition des actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA dans les bureaux de STMicroelectronics à Schiphol (Schiphol Boulevard 265, 1118 BH Schiphol Airport, Pays-Bas) à compter du 26 avril 2013 et jusqu'à la date de l'assemblée incluse. Ces documents seront également disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse [www.st.com](http://www.st.com) à compter de cette même date.

Les actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA peuvent obtenir sans frais des copies de ces documents.

Les statuts de STMicroelectronics stipulent que seuls les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires, conservé dans les bureaux de STMicroelectronics, sont autorisés à assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, bien qu'ils puissent se faire représenter par un fondé de pouvoir disposant d'une autorisation écrite.

Au titre de l'article 30, alinéa 2 des Statuts de la société, le Comité de direction a disposé que les personnes en droit d'assister et, s'il y a lieu, de voter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires seront celles ayant été enregistrées comme telles au 14 juin 2012 (la « **date d'enregistrement**») sur un registre désigné par le Comité de direction à cet effet, indépendamment de leur qualité d'actionnaires ou d'autres personnes en droit d'assister à l'AGA lors de la tenue de celle-ci. Cela signifie que les actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA doivent détenir les actions concernées de la société ou leurs droits sur de telles actions à la date d'enregistrement, mais qu'ils ne sont pas tenus de bloquer les actions entre la date d'enregistrement et l'AGA.

Les actions de STMicroelectronics peuvent être détenues de deux manières :

- En qualité d'actions nominatives (les actionnaires sont inscrits dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics); ou
- Sur un compte-titres via un intermédiaire ou un affilié d'Euroclear France S.A. (c'est à dire que ces actions sont inscrites dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics au nom d'Euroclear France S.A.)

### **Actionnaires enregistrés**

Les actionnaires enregistrés ne détiennent pas d'actions STMicroelectronics via le système du transfert d'écriture (c'est-à-dire qu'ils ne détiennent pas d'actions via des affiliés d'Euroclear France S.A. et donc n'ont aucune relation avec Euroclear France S.A.). Tous les actionnaires enregistrés recevront par la poste une lettre de STMicroelectronics, contenant une invitation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, l'ordre du jour, y compris les notes explicatives, ainsi que leurs annexes, et les procédures à suivre pour assister ou pour être représenté par un fondé de pouvoir mandaté par écrit à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A.**

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. ne sont pas enregistrés dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics N.V.. Toutefois, ils peuvent assister à l'Assemblée générale des actionnaires et y voter en personne en obtenant une procuration d'Euroclear France S.A. Une telle procuration peut être obtenue en complétant un formulaire (**Annexe II / demande d'une procuration à Euroclear France S.A.**) qui sera remis sur demande par leurs intermédiaires aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A.. Afin de recevoir ce formulaire, les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. doivent contacter leur intermédiaire.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. ayant obtenu une procuration d'Euroclear France S.A. peuvent assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et sont autorisés à formuler un vote personnel.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. et souhaitant être représentés par un tiers à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires peuvent indiquer le nom et détails de ce représentant sur l'Annexe II (demande d'une procuration à Euroclear France S.A.).

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. et souhaitant qu'Euroclear France S.A. vote en leur nom doivent fournir à Euroclear France S.A. des instructions de vote à l'Assemblée générale annuelle et doivent, à cet effet, compléter un formulaire de vote (**Annexe III / formulaire d'instructions de vote**) qui leur sera remis sur demande par leur intermédiaire. Afin d'obtenir ce formulaire, les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. doivent contacter leur intermédiaire.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. souhaitant assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires via la procédure telle que décrite ci-dessus sont autorisés à formuler un vote personnel au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. souhaitant assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ou formuler des instructions de vote à Euroclear France S.A. sont tenus de compléter et de signer les formulaires appropriés. Ces formulaires doivent être remis à leur intermédiaire pour le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. peuvent également transférer leurs actions en leur nom propre afin d'être directement enregistrés dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics qui est conservé à Amsterdam par le teneur de registre de STMicroelectronics, TMF. Les actionnaires souhaitant agir de la sorte doivent contacter TMF Netherlands B.V. («TMF»). Les formulaires correspondants et autre documentation requise doivent être réceptionnés par TMF le 20 May 2013 à 17 h CET au plus tard.

Les coordonnées de TMF sont:

Adresse: Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

Boite postale : P.O. Box 23393, 1100 DW Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas

Téléphone : +31 20 57 55 600

Fax : +31 20 673 00 16

E-mail : registrar.and.shareholder.services@tmf-group.com

Les personnes à contacter à TMF sont Mme Sandra Lombert ou Mme Saskia Engel.

TMF est en charge de la coordination de la procédure de transfert des actions et sera la société à contacter pour toutes questions relatives à la procédure de vote. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter TMF au téléphone et e-mail susmentionnés.

Tout actionnaire détenant ses actions via Euroclear France S.A. et souhaitant assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et y voter en personne ou formuler des instructions de vote à Euroclear France S.A. doit compléter et signer l'annexe appropriée et la renvoyer ensuite à son intermédiaire à temps pour le 14 juin 2013 au plus tard. Veuillez vous assurer que tous vos clients ayant la qualité d'intermédiaires sont pleinement informés afin de leur donner l'opportunité de fournir les informations nécessaires aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. A cet effet, veuillez leur remettre les annexes I, II et III les incitant à remettre les annexes aux actionnaires à la demande de ces derniers.

Les intermédiaires doivent collecter les formulaires appropriés et vous les retourner. Vous devez ensuite indiquer le numéro Euroclear France S.A correspondant à l'actionnaire visé sur l'annexe avant de l'envoyer à TMF. Toutes les annexes complétées et signées par les actionnaires doivent être reçues par TMF le 14 juin 2013 à 23 h 59 CET au plus tard.

TMF vous demandera d'identifier les actions STMicroelectronics des actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A. à la « Date d'enregistrement », qui est le 24 mai 2013. Vous devez envoyer à TMF une déclaration certifiant que les actions ont été identifiées au plus tard le 14 juin 2013 à 23 h 59 CET. Si l'actionnaire annule son instruction de vote ou cède ses titres avant la « Date d'Inscription », l'intermédiaire doit en informer TMF.

Nous vous remercions pour votre attention en la matière. Si vous avez des questions, merci de contacter TMF par téléphone ou e-mail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

pour STMicroelectronics N.V.

TMF Netherlands B.V.

Teneur de registre

*P.J. :*

*Annexe I Lettre aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A.*

*Annexe II Demande de procuration (permettant aux actionnaires d'assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires au nom de Euroclear France S.A.)*

*Annexe III Formulaire d'instruction de vote (permettant aux actionnaires de formuler des instructions de vote à Euroclear France S.A.)*

## Annexe I Lettre aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France S.A.

Aux actionnaires de STMicroelectronics N.V détenant leurs actions via Euroclear France S.A.

Date le 26 avril 2012  
Objet STMicroelectronics N.V. Assemblée générale annuelle des actionnaires (« l'AGA »)  
Réf. Lettre aux actionnaires

Cher actionnaire,

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de STMicroelectronics N.V. (« STMicroelectronics ») se déroulera le vendredi 21 juin 2013 à 11 h 00 CET à l'hôtel Sofitel The Grand, Oudezijds Voorburgwal 197, Amsterdam, Pays-Bas.

STMicroelectronics N.V. invite tous ses actionnaires à assister à l'assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Rapport du Directoire sur l'exercice 2012 et discussion (*à débattre*)
3. Rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2012 et discussion (*à débattre*)
4.
  - a. Adoption des comptes annuels statutaires pour l'exercice 2012 (*soumis au vote*)
  - b. Politique des dividendes (*à débattre*)
  - c.
    - (i) Allocation du résultat (*soumis au vote*)
    - (ii) Approbation d'un dividende (*soumis au vote*)
  - d. Quitus donné au membre unique du Directoire (*soumis au vote*)
  - e. Quitus donné aux membres du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
5. Approbation de la part de la rémunération du Président-directeur général basée sur des actions (*soumis au vote*)
6. Modification de la rémunération des membres du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
7. Nomination des membres du Conseil de surveillance :
  - c. Nomination de Janet G. Davidson en qualité de membre du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
  - d. Nomination de Alessandro Ovi en qualité de membre du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
8. Approbation du nouveau Plan quadriennal d'attribution d'actions gratuites de performance pour la Direction et les Employés-Clés (*soumis au vote*)
9. Autorisation donnée au Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de notre AGA 2013, de racheter nos propres actions, sous réserve de l'approbation du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)
10. Questions (*à débattre*)
11. Clôture

L'ordre du jour, les comptes annuels statutaires, qui comprennent les rapports du Directoire et du Conseil de surveillance, les projets de résolutions (y compris l'information aux actionnaires) et les informations personnelles concernant les membres proposés du Conseil de surveillance, comme le prévoit l'article 2:142 (3) du Code civil néerlandais ainsi que les autres informations requises conformément à la loi seront tenus à la disposition des actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA dans les bureaux de STMicroelectronics à Schiphol (Schiphol Boulevard 265, 1118 BH Schiphol Airport, Pays-Bas) à compter du 26 avril 2013 et jusqu'à la date de l'assemblée incluse. Ces documents seront également disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse [www.st.com](http://www.st.com) à compter de cette même date.

Les actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA peuvent obtenir sans frais des copies de ces documents.

Vous possédez des actions via Euroclear France S.A., et ces actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics, qui est conservé dans les bureaux de STMicroelectronics, au nom de Euroclear France S.A..

Le Comité de direction a disposé que les personnes en droit d'assister et, s'il y a lieu, de voter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires seront celles ayant été enregistrées comme telles au 24 mai 2013 (la « **date d'enregistrement** ») sur un registre désigné par le Comité de direction à cet effet, indépendamment de leur qualité d'actionnaires ou d'autres personnes en droit d'assister à l'AGA lors de la tenue de celle-ci. Cela signifie que les actionnaires et autres personnes en droit d'assister à l'AGA ne sont pas tenus de bloquer les actions concernées entre la date d'inscription et l'AGA.

**Ceci signifie que vous devez détenir vos actions à la « Date d'enregistrement », mais que vous n'avez pas besoin d'immobiliser vos actions de la « Date d'enregistrement » jusqu'à la date de l'Assemblée générale annuelle.**

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, ou qu'une personne mandatée a cet effet y assiste pour vous, et y exercer votre droit de vote, vous êtes tenu de compléter et de signer l'**annexe II (demande d'une procuration à Euroclear France S.A.)** afin d'obtenir une procuration délivrée par Euroclear France S.A. pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Grâce à cette procuration, vous ou votre mandataire, pourrez assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et exercer le droit de vote inhérent à vos actions.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, vous pouvez notifier à Euroclear France S.A. des instructions de vote à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Dans ce cas, vous êtes tenu de communiquer vos instructions de vote en complétant et en signant l'**annexe III (formulaire d'instructions de vote)**.

Dans tous les cas, votre droit d'assister et de voter à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 21 juin 2013 est conditionné par la détention des titres à la Date d'enregistrement, qui est le 24 mai 2013.

Les annexes II ou III doivent être reçues par votre intermédiaire (non par Euroclear France S.A.) le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard.

Vous pouvez également transférer vos actions en votre nom propre afin d'être directement enregistré dans le registre des actionnaires de STMicroelectronics, qui est conservé dans les bureaux de STMicroelectronics à Schiphol. Pour ce faire, vous devez contacter TMF Netherlands B.V. (« TMF »). Les formulaires correspondants et autre documentation requise doivent être reçus par TMF le 20 mai 2012 à 17 h CET au plus tard.

Les coordonnées de TMF sont :

Adresse: Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

Boite postale : P.O. Box 23393, 1100 DW Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas

Téléphone : +31 20 57 55 600

Fax : +31 20 673 00 16

E-mail : registrar.and.shareholder.services@tmf-group.com

Les personnes à contacter à TMF sont Mme Sandra Lombert ou Mme Saskia Engel.

### **EN BREF**

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, ou qu'une personne mandatée a cet effet y assiste pour vous, et y exercer votre droit de vote, veuillez vous assurer que votre intermédiaire soit en possession de l'annexe II dûment complétée le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard. Ne remplissez pas l'annexe III.

Si vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, mais souhaitez notifier des instructions de vote à Euroclear France S.A., veuillez vous assurer que votre intermédiaire soit en possession de l'annexe III dûment complétée le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard. Ne remplissez pas l'annexe II.

**Dans un cas comme dans l'autre, vous devez détenir vos actions le 24 mai 2013, mais vos actions n'ont pas besoin d'être immobilisées jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.**

Nous vous remercions pour votre attention en la matière.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

STMicroelectronics N.V.

TMF Netherlands B.V.

Teneur de registre

*P.J. :*

*Annexe II*      ***Demande de procuration*** (permettant aux actionnaires d'assister à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires au nom de Euroclear France S.A.)

*Annexe III*      ***Formulaire d'instruction de vote*** (permettant aux actionnaires de formuler des instructions de vote à Euroclear France S.A.)

**Annexe II DEMANDE DE PROCURATION**

**VOUS ETES TENU DE COMPLETER CE FORMULAIRE SI VOUS SOUHAITEZ ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE STMICROELECTRONICS N.V.**

Le présent formulaire doit être reçu par votre titulaire de compte ou par votre intermédiaire le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard

M./Mme/Mlle . . . . . assistera à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de STMicroelectronics N.V. qui se tiendra à l'hôtel Sofitel The Grand, Oudezijds Voorburgwal 197, Amsterdam, Pays-Bas, le vendredi 21 juin 2013 à 11 h 00.

NOM, ADRESSE ET RESIDENCE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNE (actionnaire détenant ses actions via Euroclear France S.A.)	
NUMERO DE COMPTE AVEC TITULAIRE DU COMPTE OU INTERMEDIAIRE	
NOMBRE D' ACTIONS DE STMICROELECTRONICS N.V. POUR LESQUELLES LA DEMANDE EST INTRODUITE	
NUMERO DE TELEPHONE ET CONTACT DU TITULAIRE DU COMPTE OU DE L'INTERMEDIAIRE (à compléter par votre titulaire de compte ou intermédiaire)	
Je n'assisterai pas à l'assemblée et je souhaite être représenté(e) par : .....	

Le soussigné déclare par la présente réclamer une procuration délivrée par Euroclear France S.A. afin de voter au nom de Euroclear France S.A. au pro rata du nombre d'actions de STMicroelectronics N.V. que le soussigné possède.

Le soussigné s'engage par la présente à détenir ses titres au 24 mai 2013 (« Date d'enregistrement »).  
*(Vos actions n'auront pas besoin d'être bloquées jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires)*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2013

\_\_\_\_\_  
Signature

**Annexe III FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE**

**VOUS ÊTES TENU DE COMPLETER LE PRESENT FORMULAIRE SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE STMICROELECTRONICS N.V. QUI CE TIENDRA LE 21 JUIN 2013 ET SI VOUS SOUHAITEZ NOTIFIER DES INSTRUCTIONS DE VOTE A EUROCLEAR FRANCE S.A.**

Le présent formulaire doit être reçu par votre titulaire de compte ou par votre intermédiaire, le 14 juin 2013 à 17 h CET au plus tard

EUROCLEAR FRANCE S.A. SE CONFORMERA AUX INSTRUCTIONS DE VOTE CONTENUES DANS LA PRÉSENTE ANNEXE III. SI AUCUNE INSTRUCTION DE VOTE N'EST DONNÉE, EUROCLEAR FRANCE S.A. VOTERA CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE STMICROELECTRONICS N.V, QUI RECOMMANDENT UN VOTE EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PROPOSÉE CI-DESSOUS

NOM, ADRESSE ET RESIDENCE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNE (actionnaire détenant ses actions via Euroclear France S.A.)	
NUMERO DE COMPTE AVEC TITULAIRE DU COMPTE OU INTERMEDIAIRE	
NOMBRE D' ACTIONS DE STMICROELECTRONICS N.V. POUR LESQUELLES DES INSTRUCTIONS DE VOTE SONT FOURNIES	
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE COMPTE	
NUMERO DE TELEPHONE ET CONTACT DU TITULAIRE DU COMPTE OU DE L'INTERMEDIAIRE (à compléter par votre titulaire de compte ou intermédiaire)	

Le soussigné autorise par la présente Euroclear France S.A. à exercer les instructions de vote au nom dudit soussigné pour les actions susmentionnées et pour ce qui concerne le point suivant de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Point 4a : Résolution 1. Adoption des comptes annuels statutaires pour l'exercice 2011 (soumis au vote)**

Pour

Contre

Abstention

No. d'actions:

**Point 4c (i) : Résolution 2. Répartition des pertes sur l'exercice 2012 aux bénéfices non répartis (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 4c (ii) : Résolution 3. Approbation d'un dividende de 0.10 US\$ par action ordinaire aux deuxième trimestre de 2013 et d'un dividende de 0.10 US\$ par action ordinaire aux troisième trimestre de 2013 (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 4d : Résolution 4. Quitus donné aux membres du Conseil de Directoire (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 4e : Résolution 5. Quitus donné aux membres du Conseil de surveillance (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 5 : Résolution 6. Approbation de la part de la rémunération du Président-directeur général basée sur des actions (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 6 : Résolution 7. Modification de la rémunération des membres du Conseil de surveillance (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 7a : Résolution 8. Nomination de Janet G. Davidson en qualité de membre du Conseil de surveillance (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 7b : Résolution 9. Nomination de Alessandro Ovi en qualité de membre du Conseil de surveillance (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 8 : Résolution 10. Approbation du nouveau Plan quadriennal d'attribution d'actions gratuites de performance pour la Direction et les Employés-Clés (soumis au vote)**

Pour	Contre	Abstention
No. d'actions:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 9 :**        **Résolution 11. Autorisation donnée au Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de notre AGA 2013, de racheter nos propres actions, sous réserve de l'approbation du Conseil de surveillance (*soumis au vote*)**

Pour  
No. d'actions:

Contre

Abstention

Le soussigné s'engage par la présente à détenir ses titres au 24 mai 2013 (« Date d'enregistrement »).  
*(Vos actions n'auront pas besoin d'être bloquées jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires)*

Fait à            le            2013

---

Signature